



Conseil de sécurité

Distr. générale
1^{er} octobre 2013
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution [2100 \(2013\)](#) du Conseil de sécurité, par laquelle le Conseil a créé la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA).

2. Dans cette résolution, le Conseil m'a prié de le tenir régulièrement informé de la situation au Mali et de l'exécution du mandat de la MINUSMA. En particulier, il m'a prié de lui rendre compte tous les trois mois à compter du 1^{er} juillet 2013 et de lui faire, dans les rapports que je lui soumettrai, le point de l'état de sécurité, de la suite donnée aux questions politiques prioritaires en ce qui concerne l'exécution de la feuille de route pour la transition et le processus électoral, et de l'évolution de la situation des droits de l'homme et du droit international humanitaire, de leur protection et de leur promotion. Il m'a aussi demandé de faire le bilan des effectifs militaires, de la constitution des forces et du déploiement de tous les éléments constitutifs de la Mission. Le présent rapport porte sur la période allant du 10 juin au 29 septembre 2013 et contient une mise à jour des informations fournies dans mon précédent rapport ([S/2013/338](#)).

II. Évolution politique

3. Pendant la période considérée, des mesures importantes ont été prises pour mettre en œuvre la feuille de route pour la transition et ses deux grands objectifs que sont le rétablissement de l'intégrité territoriale et l'organisation d'élections transparentes et crédibles. Si, pour la plupart, les tâches envisagées dans la feuille de route n'ont pas encore été menées à bien, le mandat du Gouvernement de transition a pris fin le 4 septembre, lorsqu'à la suite de l'élection présidentielle pacifique qui s'est déroulée dans tout le pays les 28 juillet et 11 août, M. Boubacar Keita a prêté serment en tant que nouveau Président du Mali. Le 5 septembre, M. Oumar Tatam Ly a été nommé Premier Ministre. La composition d'un nouveau gouvernement de 34 membres a été annoncée le 8 septembre; celui-ci comprend le tout nouveau Ministère de la réconciliation et du développement des régions du nord. Le 18 septembre, les autorités maliennes ont annoncé que des élections législatives auraient lieu le 24 novembre.



4. Le 18 juin, le Gouvernement de transition et les groupes armés des régions du nord du Mali ont signé, à Ouagadougou, un accord préliminaire à l'élection présidentielle et aux pourparlers inclusifs de paix au Mali. Cet événement a été suivi de quelques semaines d'intenses efforts diplomatiques, déployés notamment par mon Représentant spécial, à l'appui de l'initiative de médiation de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) menée par le Président du Burkina Faso, Blaise Compaoré. Les groupes armés signataires étaient le Mouvement national pour la libération de l'Azawad (MNLA) et le Haut Conseil pour l'unité de l'Azawad (HCUA). Le Mouvement arabe de l'Azawad (MAA) et la Coordination des mouvements et forces patriotiques de résistance (CMFPR), qui ont assisté aux négociations, ont officiellement adhéré à l'Accord le même jour. Mon Représentant spécial y a apposé sa signature en qualité de témoin au nom de l'Organisation des Nations Unies.

5. L'Accord préliminaire a ouvert la voie à la tenue de l'élection présidentielle sur tout territoire, y compris dans la région de Kidal. Cette élection sera suivie de pourparlers ouverts à toutes les parties sur un règlement de paix global, qui démarreront 60 jours après la mise en place du nouveau gouvernement. L'Accord prévoyait, notamment, les modalités de la cessation des hostilités, le cantonnement des groupes armés et le retour progressif des Forces de défense et de sécurité maliennes (FDSM) dans la région de Kidal. Il prévoyait aussi la création d'une commission d'enquête internationale chargée de faire la lumière sur les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité, les crimes de génocide, les crimes sexuels, le délit de trafic de drogue et d'autres violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire commis à travers tout le Mali.

6. L'Accord préliminaire prévoyait des mécanismes de suivi, en particulier la Commission technique mixte de sécurité (CTMS), chargée d'observer la cessation des hostilités et le cessez-le-feu, et le Comité de suivi et d'évaluation (CSE), chargé de surveiller et de soutenir la mise en œuvre de l'Accord, y compris la mobilisation des ressources. Ces mécanismes sont présidés par la MINUSMA et se composent des signataires de l'Accord et des entités qui y ont adhéré ainsi que de partenaires régionaux et internationaux.

7. Avec l'aide de la CTMS, l'Accord préliminaire a commencé à être mis en œuvre immédiatement après sa signature, l'accent étant mis sur les modalités de la première phase de cantonnement des membres des groupes armés et le retour à Kidal des FDSM et de l'administration de l'État. Comme la CTMS l'a décidé le 2 juillet, et après le déploiement de la MINUSMA à Kidal, 200 membres des FDSM sont entrés dans la ville le 5 juillet, au côté du Gouverneur, d'autres représentants de l'État et d'agents électoraux. Trois sites de cantonnement – deux à Kidal et l'autre à la périphérie – ont été affectés au MNLA et au HCUA. Quelque 800 combattants ont été regroupés sur ces sites, où ils demeurent. Après s'être déployées à Kidal, les FDSM ont également regagné Aguelhok et Tessalit le 26 juillet.

8. La mise en œuvre de l'Accord préliminaire a également été soutenue au niveau politique par le CSE, qui est présidé par mon Représentant spécial. Lors de sa première réunion, tenue le 22 juillet, le Comité a créé un groupe de travail sur le soutien logistique et financier des opérations de cantonnement des groupes armés et décidé d'examiner les enseignements tirés de la mise en œuvre d'accords de paix précédemment signés au Mali. Dans une déclaration commune publiée à l'issue de la réunion, les parties ont appelé de leurs vœux la tenue d'une élection présidentielle

pacifique et la mise en œuvre de mesures de confiance. Au terme d'intenses efforts diplomatiques déployés par mon Représentant spécial et avec le soutien de la communauté internationale, le Gouvernement a libéré, le 7 août, deux prisonniers du MNLA, conformément à l'Accord préliminaire. Huit autres prisonniers ont été libérés le 16 août, et trois autres le 21 août. Le 26 septembre, le MNLA, le HCUA et le MAA ont néanmoins annoncé qu'ils suspendaient leur participation aux mécanismes de mise en œuvre créés en application de l'Accord préliminaire, prétendant que le Gouvernement ne s'était pas acquitté de ses obligations.

9. Le 6 août, le Gouvernement mauritanien a organisé une rencontre entre les dirigeants du MNLA, du HCUA et du MAA à Nouakchott (Mauritanie). Après la réunion, les trois groupes ont publié une déclaration commune, dans laquelle ils ont engagé les groupes à mettre fin aux affrontements qui les opposaient et à collaborer pour assurer la sécurité des régions du nord.

10. Pour sensibiliser davantage l'opinion à l'Accord préliminaire et obtenir son soutien, la MINUSMA a organisé, à Kidal, du 1^{er} au 3 juillet, plusieurs consultations réunissant plus de 150 femmes, afin d'examiner la contribution des femmes à la mise en œuvre de l'Accord. Ces consultations ont été l'occasion d'entendre les avis divers des participants, certains appelant à un boycottage des élections et à l'indépendance de l'« Azawad », d'autres invitant les électeurs à se rendre aux urnes, y voyant le prélude d'un dialogue avec les élus maliens.

11. Le 14 août, le capitaine Amadou Haya Sanogo, auteur du coup d'État de mars 2012, a été par ailleurs promu général de corps d'armée par le Gouvernement de transition. Le colonel Moussa Sinko Coulibaly, qui était Ministre de l'administration territoriale pendant la transition, et le colonel Didier Dacko, qui commandait les opérations militaires dans le nord, ont tous deux été promus au grade de général de brigade. Le décret par lequel le général Sanogo avait été nommé à la tête du Comité militaire de suivi de la réforme des forces de défense et de sécurité a été abrogé le 28 août.

A. Dialogue et réconciliation

12. Les activités de dialogue et de réconciliation sont demeurées modestes au cours de la période considérée. Après la première réunion du nouveau Gouvernement, le 9 septembre, le Président Keita a annoncé le lancement des Assises du Nord, qui devaient permettre d'examiner la question de l'instauration d'une paix durable dans le nord du Mali. Le 15 septembre, le Ministre de la réconciliation et du développement des régions du nord, le Ministre de la sécurité et le Ministre de l'administration territoriale se sont rendus à Kidal, où ils ont rencontré des dirigeants locaux pour s'entretenir de questions concernant la paix et la réconciliation.

13. La MINUSMA a continué de collaborer avec la Commission dialogue et réconciliation pour déterminer la meilleure manière de soutenir ses activités et de les relier aux travaux des organes créés en application de l'Accord préliminaire. Il a été convenu que la MINUSMA aiderait la Commission, sur le plan technique, à concevoir le processus de dialogue. Dans l'intervalle, la Commission a continué d'expliquer son mandat dans le cadre d'activités de sensibilisation menées auprès des dirigeants locaux dans le district de Bamako et dans le nord du Mali, notamment à Kidal.

B. Élections

14. Le bon déroulement des deux tours de l'élection présidentielle, tenus le 28 juillet et le 11 août, constituait une étape importante vers le rétablissement complet de l'ordre constitutionnel au Mali. Le scrutin avait été un succès tout à fait remarquable compte tenu des contraintes imposées par un calendrier électoral serré, la précarité des conditions de sécurité et le redéploiement simultané de l'administration dans les régions du nord. Quelque 48 % des 3 345 253 électeurs – le taux le plus élevé depuis 2002 – ont participé aux élections, généralement dans le calme et sans troubles majeurs à déplorer. L'ONU a fourni, par l'entremise de la MINUSMA et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), un soutien technique, financier et politique, ainsi qu'un appui en matière de sécurité avant, pendant et après le scrutin.

15. Un travail considérable avait été fait, dans des conditions difficiles, pour procéder aux inscriptions sur les listes électorales et à la distribution des cartes d'électeur, avant le vote. Les listes électorales biométriques, établies sur la base du Recensement administratif à vocation d'état civil (RAVEC), ont été closes le 31 mars. Au total, 6 829 696 électeurs – pratiquement autant d'hommes que de femmes – ont été recensés. Du 5 au 27 juin (et jusqu'au 11 juillet à Kidal), les listes électorales provisoires ont été vérifiées à l'échelle nationale et à l'étranger. La distribution des cartes NINA (numéro d'identification nationale) – qui ont aussi servi de cartes d'électeur – a commencé le 28 juin à l'échelle nationale et le 12 juillet à Kidal. Environ 85 % de ces cartes ont été distribuées avant le scrutin. Le Gouvernement a entrepris un travail considérable pour assurer la participation de tous les électeurs potentiels. Toutefois, malgré les efforts faits pour faciliter et organiser la participation des réfugiés, très peu des cartes d'électeur ont été distribuées dans les camps de réfugiés au Burkina Faso, en Mauritanie et au Niger, d'où le très faible taux de participation de ces populations.

16. Le 4 juillet, la Cour constitutionnelle a validé 28 candidatures (dont celle d'une femme) à l'élection présidentielle. Un candidat s'est par la suite retiré, au motif qu'il y aurait eu des irrégularités dans les préparatifs. La campagne s'est déroulée dans le calme du 7 au 26 juillet, et la plupart des candidats ont respecté le Code de conduite électorale. Bien que les candidats aient pu circuler librement dans tout le pays, seuls trois se sont rendus à Kidal.

17. La plupart des bureaux de vote ont ouvert et fermé leurs portes le 28 juillet, aux heures fixées par la loi électorale. L'accès y a été généralement libre et les électeurs ont pu voter, malgré des cas d'intimidation rapportés dans la région de Kidal et à Ménaka. De nombreux électeurs ont eu du mal à trouver leur bureau de vote lors du premier tour, mais la procédure a été considérablement facilitée lors du second tour. Dans l'ensemble, les observateurs nationaux et internationaux ont estimé que le scrutin s'était déroulé de manière libre, transparente et crédible. Onze plaintes ont été déposées auprès de la Cour constitutionnelle après le premier tour, mais elles ont toutes été rejetées.

18. Le 7 août, la Cour constitutionnelle a annoncé les résultats définitifs du premier tour de l'élection présidentielle. M. Keita a obtenu 39,8 % des voix et Soumaila Cissé 19,7 %. Aucun des deux candidats n'ayant remporté plus de 50 % des voix, un second tour a été organisé le 11 août. Le 12 août, mon Représentant spécial a demandé aux deux candidats de l'aider à prévenir d'éventuelles tensions

risquant de conduire à une crise postélectorale. Le même jour, M. Cissé a gracieusement reconnu le résultat des comices et a rendu visite à M. Keita pour le féliciter de sa victoire. Le 20 août, la Cour constitutionnelle a annoncé les résultats définitifs du second tour, confirmant que M. Keita avait été élu avec 77,6 % des voix.

19. Pendant toute la période électorale, mon Représentant spécial a rencontré à Bamako diverses parties prenantes – candidats, représentants de partis politiques, dirigeants de la société civile et groupes de jeunes – pour contribuer à créer des conditions propices à la tenue des élections et pour prévenir toute violence auxquelles elles pourraient donner lieu. D'autres intervenants ont aussi grandement contribué à promouvoir la tenue d'élections pacifiques, notamment la Plateforme de veille des femmes pour des élections sans violence et équitables au Mali, mise en place avec le concours de l'ONU pour aider à assurer la mobilisation électorale des femmes et des jeunes et à prévenir toute violence postélectorale.

20. La MINUSMA a aussi activement contribué à assurer la sécurité des élections pendant la période électorale. Dès le 27 juillet, la Mission et la police malienne ont effectué des patrouilles conjointes à Bamako, Tombouctou, Gao, Mopti et Kidal. Si la police a assuré la direction des opérations, le soutien de la Mission a été très apprécié et s'est poursuivi lors du deuxième tour de scrutin, tenu le 11 août.

III. Sécurité et stabilisation

21. Au cours de la période considérée, les conditions de sécurité générales sont restées relativement stables, quoique précaires, comme l'illustrent les affrontement isolés qui ont éclaté entre groupes armés dans les régions du nord, la poursuite des tensions dans la région de Kidal, les cas de violences intercommunautaires dans certaines zones et la persistance de la menace d'attaques asymétriques par des groupes armés.

22. Dans les semaines qui ont précédé la signature de l'Accord préliminaire du 18 juin, les FDSM ont lancé une offensive contre les positions du MNLA à Anefis (à environ 115 km au sud de la ville de Kidal), au cours de laquelle les Forces ont pris le contrôle de la région où elles ont consolidé leurs positions tandis que le MNLA a renforcé sa position à Kidal et alentour. Les parties ont campé sur leurs positions jusqu'à la signature de l'Accord, qui a permis le déploiement d'une compagnie des FDSM à Kidal et la prise en charge par la Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine (MISMA) (ultérieurement remplacée par la MINUSMA) des postes de contrôle à l'entrée de Kidal.

23. Le cessez-le-feu conclu entre le MNLA et le HCUA, d'une part, et le Gouvernement malien, de l'autre, a généralement été respecté, bien que les tensions aient été exacerbées vers la fin du mois de septembre et que les parties aient commis des violations en procédant à des mouvements non coordonnés de troupes dans la région de Kidal. Le 15 août, des tirs indirects ont été échangés entre le MNLA et les FDSM à Aguelhok, mais ils ont été rapidement maîtrisés grâce à l'intervention de la MINUSMA. Le 11 septembre, de violents accrochages entre les FDSM et le MNLA ont été signalés à Foita (à 15 km au sud-ouest de Léré, près de la frontière mauritanienne), au cours desquels trois membres des FDSM ont été blessés. Neuf membres du MNLA ont été arrêtés. Le 27 septembre, une grenade a été lancée sur

une banque gardée par les forces maliennes à Kidal. Les 29 et 30 septembre, le MNLA et le FDSM ont échangé des coups de feu au centre de la ville de Kidal.

24. Pour assurer la sécurité à Kidal, la MINUSMA est notamment chargée de la tenue des postes de contrôle; elle doit aussi effectuer des patrouilles et contribuer à désamorcer les tensions. Lors du transfert des contingents de l'AFISMA à la MINUSMA, le 1^{er} juillet, les forces de cette mission ont pris le contrôle des postes situés autour de la ville de Kidal, conformément à l'Accord préliminaire. Le 6 juillet, un des postes de contrôle de la MINUSMA situé à Kidal a été pris pour cible par des éléments armés non identifiés, qui ont blessé un casque bleu béninois. Le 8 juillet, la MINUSMA a déployé à Kidal un poste de commandement tactique composé de deux compagnies de la force de réaction rapide; elle a également déployé une unité de police constituée. Par la suite, la Mission a posté une autre compagnie à Aguelhok, devançant ainsi le déploiement des FDSM dans la ville.

25. Malgré la persistance de tensions à Kidal, les élections se sont déroulées généralement dans le calme. Après que les FDSM ont commencé à effectuer seules des patrouilles à Kidal, le 13 juillet, des tensions ont éclaté entre la population et les groupes armés. Le 18 juillet, le MNLA et des partisans du Gouvernement malien se sont affrontés à Kidal. Lors des incidents qui ont suivi, un manifestant progouvernemental a trouvé la mort et le marché de la ville a été pillé. L'opération Serval, placée sous la conduite de la France, et la MINUSMA ont déployé des forces pour maîtriser la situation. Du 18 au 20 juillet, six agents électoraux ont été enlevés à Tessalit par un homme qui serait membre du MNLA, mais ont été libérés, le 21 juillet.

26. À Gao, la présence d'éléments armés du MNLA a perturbé le déroulement du scrutin à Telatai (à 250 km au nord d'Ansongo) et dans la commune d'Alata, près Tidermene (à 150 km au nord de Ménaka), si bien que seulement deux personnes ont voté dans chaque localité.

27. Les activités des groupes armés extrémistes ont diminué à la suite de l'action militaire menée par l'opération Serval et les FDSM au début de 2013, et aucun incident majeur n'a été signalé pendant la période électorale, alors que le Mouvement pour l'unicité et le jihad en Afrique de l'Ouest (MUJAO) avait publiquement menacé de se livrer à des actes déstabilisateurs. Toutefois, l'on a signalé, au cours de la période considérée, une intensification de l'activité de groupes armés à Gao, Tombouctou et Kidal ainsi que dans les pays voisins, et notamment une attaque asymétrique contre un camp militaire malien, à Tombouctou, le 29 septembre et la découverte d'explosifs. Cette activité pourrait avoir un lien avec les tentatives de ces groupes – dont certains sont en pleine réorganisation interne – de se livrer à des trafics ou d'échapper aux forces militaires maliennes et internationales. Le 22 août, le MUJAO a annoncé qu'il avait fusionné avec une faction dissidente d'Al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI), dirigée par Mokhtar Belmokhtar, pour créer un nouveau groupe, dénommé Al-Mourabitoune. Des sources militaires révèlent également que certains groupes armés, dont l'AQMI, recrutaient parmi les populations locales du nord de Tombouctou. Le 20 août, un détachement de la MINUSMA a été attaqué par des inconnus au pont de Tassiga, situé au sud d'Ansongo. Par la suite, des éléments armés ont été aperçus fréquemment dans les régions du nord. Le 7 septembre, une patrouille de l'opération Serval a découvert, près d'Anefis, une base d'entraînement qui semblait avoir été abandonnée à la hâte par ses occupants; des munitions et autre matériel militaire

ainsi que du matériel médical y ont été saisis. Le 14 septembre, une patrouille de l'opération Serval a été la cible des tirs d'éléments armés non identifiés au sud d'Anefis. Le 29 septembre, un véhicule piégé a explosé à l'entrée d'un camp militaire malien à Tombouctou lors d'un attentat, ultérieurement revendiqué par l'AQMI. Outre les occupants du véhicule, deux civils ont été tués et plusieurs autres civils et militaires blessés par cette explosion.

28. Les conditions de sécurité régnant dans certaines régions du nord ont été troublées par des accrochages sporadiques entre groupes armés ou par des actes de violence intercommunautaire. Les 15 et 19 juillet, des affrontements entre le MAA et le MNLA ont eu lieu à Lerneb, à l'ouest de Tombouctou, et à proximité du lac Faguibine, au nord de Tombouctou. Ces faits se sont produits tandis que le MAA menaçait d'attaquer In-Khalil, près de la frontière algérienne, dans la région de Kidal, depuis sa position à In-Afarak. Le 13 août, des combats ont éclaté entre Arabes et Touaregs à Bordj El Mokhtar, dans le sud de l'Algérie, près de la frontière malienne, faisant une douzaine de morts. Le 14 août, In-Khalil a été le théâtre d'affrontements qui seraient liés aux incidents survenus à Bordj El Mokhtar.

29. Les graves affrontements interethniques visant ou opposant des membres des communautés arabe, touareg et peul sont devenus plus fréquents, notamment à Tombouctou et au nord de Kidal. Le 12 août, un homme qui aurait eu des liens avec des groupes armés extrémistes a été lynché à Léré (au sud-ouest de Tombouctou).

30. Les dommages causés par les engins explosifs artisanaux demeurent importants, puisque huit incidents ont été signalés depuis le 1^{er} juillet, dont l'attentat commis à Tombouctou le 29 septembre et un autre perpétré le 23 juillet, au cours duquel deux soldats français ont été blessés par un dispositif télécommandé, au sud de Bourem. Depuis mars 2012, l'on compte 53 victimes confirmées (31 morts et 22 blessés) de ces attentats. Des explosifs ou du matériel nécessaire à leur fabrication ont continué d'être découverts, notamment au début du mois de septembre, lorsqu'un véhicule contenant environ une tonne d'explosifs et de détonateurs a été repéré au sud-ouest d'Anefis.

31. Avec l'aide du Service de la lutte antimines des Nations Unies, 650 engins non explosés ont été détruits dans le nord du Mali, depuis le 1^{er} avril. Il reste néanmoins beaucoup à faire pour que les zones touchées par le conflit n'aient plus à craindre le danger que représentent les explosifs et les munitions. Le travail du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a permis à l'ONU de confirmer que 80 personnes (11 morts et 69 blessés) ont été victimes de restes explosifs de guerre, dont la moitié était des enfants. Le Service de la lutte antimines a continué d'aider la MINUSMA à sensibiliser les FDSM, les agents humanitaires et le personnel de l'ONU aux dangers que représentent les restes explosifs de guerre, les mines et les engins explosifs artisanaux. Neuf équipes de spécialistes internationaux de la lutte antimines ont été déployées dans les zones touchées par le conflit pour aider à effectuer les levés et à neutraliser les explosifs et les munitions.

IV. Rétablissement de l'autorité de l'État

32. Le Gouvernement de transition a pris des mesures pour faciliter le retour des administrateurs locaux (préfets, sous-préfets, etc.) à Gao, Tombouctou, Mopti et, plus récemment, Kidal. Si certains maires ont pu continuer d'exercer une partie de leurs fonctions pendant l'occupation du nord par des groupes armés, la crise a

fortement ébranlé l'autorité de l'État dans cette région, et le retour des autorités gouvernementales et la reprise de leurs activités se font timidement. De nombreux fonctionnaires n'ont pas encore réintégré leur poste ou ne peuvent travailler, soit en raison de l'insécurité, soit parce que les infrastructures ont été détruites ou qu'ils ne disposent pas des équipements nécessaires.

A. Réforme du secteur de la sécurité

33. La mission de formation de l'Union européenne au Mali, qui compte environ 540 membres, a continué d'appuyer la réforme du secteur de la défense en assurant la formation d'un deuxième bataillon au camp d'entraînement de Koulikoro. Avec la mise en place du nouveau gouvernement, la MINUSMA compte que la réorganisation des FDSM, envisagée dans l'Accord préliminaire, fera l'objet d'une attention accrue de la part des autorités nationales et de leurs partenaires.

B. Services de maintien de l'ordre, institutions judiciaires et système pénitentiaire

34. Le redéploiement des autorités judiciaires dans les régions du nord n'a que très peu progressé. L'accès au système de justice formel est difficile pour la plupart des Maliens, qui doivent parcourir de longues distances pour se rendre dans les trop rares institutions judiciaires. Le 17 juillet, le Gouvernement de transition a annoncé que des mesures provisoires seraient prises pour assurer la reprise des activités des institutions financières et judiciaires pendant la remise en état et la reconstruction des bâtiments endommagés. Plusieurs missions conjointes du Gouvernement, de la MINUSMA et de la communauté internationale ont été dépêchées à Mopti, Gao et Tombouctou afin d'évaluer la situation dans l'optique du retour de l'administration judiciaire dans ces zones, ainsi que d'une éventuelle réouverture des prisons. Le 30 août, un procureur a été envoyé à Gao, où il a repris ses fonctions au tribunal régional. Le retour de l'administration pénitentiaire dans le nord est elle aussi problématique. Des propositions de projet visant à faciliter le rétablissement du système pénitentiaire sont en cours d'élaboration de concert avec plusieurs organisations non gouvernementales.

35. La police, la gendarmerie et la garde nationale maliennes sont toujours très peu présentes dans le nord, mais les efforts se poursuivent pour augmenter les effectifs. Au 16 septembre, 175 officiers de police, 300 gendarmes et 230 gardes nationaux avaient été déployés dans les villes du nord.

V. Protection des droits de l'homme

A. Droits de l'homme

36. Depuis la signature de l'Accord préliminaire, le 18 juin, le nombre d'allégations faisant état de violations graves des droits de l'homme a nettement baissé. La situation des droits de l'homme reste néanmoins précaire; les FDSM et les groupes armés (le MNLA, le MAA, et le MUJAO, notamment), ainsi que les milices progouvernementales (le Ganda Izo et le Ganda Koy, entre autres), seraient en effet coupables de violations des droits de l'homme et d'exactions. À Gossi, dans

la région de Gao, deux civils d'origine touareg auraient été exécutés le 26 juin par des membres du Ganda Izo après avoir été libérés par les FDSM.

37. Aucune violation grave des droits de l'homme n'a été signalée dans le cadre des élections. L'ONU s'est montrée très attentive à cet égard, en particulier lors des manifestations et rassemblements publics. Des équipes mobiles ont en effet été déployées à Bamako et dans les environs ainsi que dans les régions de Sikasso, Mopti, Tombouctou, Gao et Kidal.

38. Les conditions de détention des personnes incarcérées suite au conflit dans les régions du nord, qui restent préoccupantes, sont surveillées par les équipes de l'ONU chargées des droits de l'homme. À Bamako, si certains détenus ont été libérés faute de preuves, au 17 septembre, plus de 200 personnes seraient toujours en détention provisoire dans des conditions difficiles et sans soins médicaux suffisants. Huit personnes sont également détenues à Gao. À la suite des affrontements entre les FDSM et le MNLA, survenus à Foïta le 11 septembre, 11 personnes ont été arrêtées dans la région de Tombouctou puis transférées à Bamako, neuf autres ayant elles aussi été transférées à Bamako le 14 septembre. En outre, 30 personnes – dont 5 enfants, qui entretiendraient des liens avec des groupes armés – sont détenues illégalement dans le centre de détention du MNLA à Kidal (voir aussi par. 47).

39. Pour ce qui est du renforcement des capacités, l'ONU a dispensé une formation sur le thème des droits de l'homme et des élections à plus de 1 500 membres de la police, de la gendarmerie, de la garde nationale et de la protection civile à Bamako, Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou et Mopti. En collaboration avec la mission de formation de l'Union européenne, elle a également formé, dans les domaines des droits de l'homme, de la protection des femmes et des enfants et du droit international humanitaire, 1 300 membres des forces armées maliennes déployés ensuite dans le nord du pays.

40. Tout au long de la période considérée, la MINUSMA a continué d'appliquer la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme dans le contexte de la fourniture d'appui par l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes pour appuyer les contingents de l'AFISMA, avant qu'ils ne soient intégrés à la MINUSMA, ainsi que les FDSM. La MINUSMA a aussi continué de faire connaître cette politique aux partenaires nationaux et régionaux concernés, notamment les FDSM, pour s'assurer qu'elle soit bien appliquée au Mali.

B. Protection des civils

41. Bien que les capacités des groupes armés extrémistes semblent avoir été réduites, des attaques asymétriques contre la population civile restent possibles. L'ONU a continué d'évaluer les risques pour la population civile en vue de guider l'élaboration d'une stratégie de protection des civils. Des visites sur le terrain ont été effectuées à cette fin dans les régions du nord, notamment à Gao et Tombouctou. L'ONU a également continué de surveiller les risques d'intimidation de la population par des membres de groupes armés dans ces régions. En outre, les relations entre les communautés (en particulier arabe, touareg, peule et songhaï), ainsi qu'en leur sein, restent tendues. La MINUSMA a continué de dialoguer avec les dirigeants de ces communautés en vue d'atténuer les tensions.

42. Les réfugiés rentrant chez eux et les personnes déplacées, qui ont pour lourde tâche de reconstruire leur vie tout en étant parfois accusés de collaboration avec les groupes armés des régions du nord, semblent particulièrement exposés aux risques de représailles. Le 21 juillet, les autorités locales ont empêché le déroulement d'une manifestation organisée par des membres d'une milice locale connue sous le nom de Jeunes patriotes pour protester contre le retour de personnes d'origine arabe à Diré. Le fait qu'il existe toujours des milices d'« autodéfense » (dont certaines se sont déjà rendues coupables de violences à l'encontre de civils appartenant à certaines ethnies et ont pour objectif déclaré d'acquérir des armes à des fins d'autodéfense) peut représenter une menace pour l'ensemble de la population et, en particulier, pour les réfugiés rentrant chez eux, notamment ceux issus de certaines minorités.

C. Violence sexuelle liée au conflit

43. Les allégations faisant état de violences sexuelles ont nettement diminué depuis 2012. Cependant, des actes de violence sexuelle commis par des groupes armés continuent d'être signalés dans les régions du nord, en particulier à Gao et alentour. L'ONU et ses partenaires ont créé des comités de coordination régionaux pour faire face à la violence sexiste et fourni des pochettes de documentation destinées à guider le traitement de cas de viols (7 000 cas), et à rétablir les personnes déplacées dans leur dignité (3 750 cas).

44. L'ONU a pris contact avec les parties inscrites, dans mon rapport de 2012 sur la violence sexuelle liée au conflit ([A/66/657-S/2012/33](#)), sur la liste des responsables de tels actes [notamment le MNLA et le Haut Conseil pour l'unité de l'Azawad (HCUA)], en vue de leur faire savoir qu'elles figuraient sur cette liste et d'évoquer les mesures à prendre pour prévenir cette violence et y remédier. Des activités de formation et de sensibilisation ont aussi été menées avec les FDSM et autres agents chargés des activités de protection, notamment le personnel de l'AFISMA (puis de la MINUSMA), afin de constituer une capacité de prévention et d'intervention dans les cas de violence sexuelle liée au conflit. De nombreuses victimes et organisations de la société civile ont néanmoins exprimé leur grande déception face à l'absence de poursuites en cas de violences sexuelles.

D. Protection des enfants

45. La protection des enfants demeure une sérieuse préoccupation. De graves infractions continueraient d'être commises à l'égard d'enfants, en particulier dans les régions du nord où certains mineurs restent associés à des groupes armés, notamment aux milices d'« autodéfense ». D'après les organisations partenaires, les enfants précédemment associés à des groupes armés continuent de rentrer spontanément chez eux et auprès des leurs. Dans certains cas, les familles avaient facilité le recrutement de leurs enfants dans ces groupes, par l'intermédiaire des chefs religieux et locaux, dans l'espoir qu'ils recevraient une éducation religieuse et qu'en cas de besoin, elles seraient épargnées par les attaques des groupes armés. Des familles ont signalé des cas de disparitions d'enfants, mais d'autres n'ont pas voulu révéler l'identité de ces enfants par peur de représailles. Les groupes armés auraient commis des viols et d'autres graves actes de violence sexuelle à l'encontre d'enfants. Des cas de recrutement et d'exploitation, de meurtres et de mutilations d'enfants ont été enregistrés, huit mineurs ayant notamment été tués lors d'accidents

causés par des restes explosifs de guerre. La détention arbitraire d'enfants pour raisons de sécurité par la gendarmerie et d'autres composantes des FDSM reste par ailleurs préoccupante.

46. Depuis la création de la MINUSMA, l'intégration de la protection de l'enfance et la pleine mise en œuvre du mécanisme de surveillance et de communication de l'information prévu dans la résolution 1612 (2005) du Conseil de sécurité se sont poursuivies. L'ONU et les organisations non gouvernementales internationales ont mis en place à cette fin une équipe spéciale de pays pour jeter les bases nécessaires à la mise en place du mécanisme.

47. Un protocole pour la libération, le transfert et la protection des enfants associés aux forces et groupes armés a été signé le 1^{er} juillet par le Gouvernement et mon Représentant spécial. Il fournit un cadre juridique pour la libération et la réinsertion de ces enfants. Dans ce contexte, les négociations entre le MNLA et l'ONU ont abouti à la libération de trois des huit enfants anciennement associés aux groupes armés, qui étaient détenus dans une prison du MNLA à Kidal. Les enfants libérés ont été envoyés dans un centre de transit appuyé par l'UNICEF afin d'y recevoir une aide psychosociale dans l'optique de leur réinsertion. Des négociations sont en cours pour la libération des cinq autres enfants. À l'issue d'autres négociations et d'une étape de suivi, cinq enfants détenus à la Maison centrale d'arrêt de Bamako ont également été libérés le 16 août.

VI. Relèvement rapide et développement

48. Les services sociaux de base tels que l'accès à l'eau, à la santé, à l'éducation et à la protection demeurent très limités dans le nord, car le personnel de la fonction publique ne reprend que lentement son service et les infrastructures ont toujours besoin d'être remises en état. Environ 65 % des centres de santé dans les zones touchées par le conflit ne sont pas opérationnels, ou ne le sont qu'en partie, et près de la moitié des écoles sont toujours fermées.

49. En 2013, le taux de croissance de l'économie malienne devrait atteindre 4,8 %, porté par le dynamisme des secteurs de l'agriculture et de l'or, ainsi que par la reprise de l'aide internationale. Le Gouvernement a aussi perçu des recettes supplémentaires avec la cession d'une troisième licence de téléphonie mobile. En application de la loi de finances révisée, d'importantes dépenses ont été engagées pour faire face à des imprévus, et des crédits supplémentaires ont été inscrits pour les élections présidentielle et législatives et le redéploiement de l'administration dans les régions du nord.

50. L'ONU élabore un plan de relèvement rapide afin d'aider le Gouvernement à affronter sans tarder les problèmes de développement qui se posent dans le contexte de l'après-crise dans le nord du pays. Le retour progressif de l'administration est l'occasion d'utiliser l'aide internationale en faveur de la reconstruction et du développement, au-delà des activités de secours. La mise en œuvre de programmes de relèvement rapide devrait permettre de combler les lacunes des services essentiels et d'aider les autorités à stimuler l'économie tout en favorisant la création de conditions propices au retour, en toute sécurité, des personnes déplacées dans leurs communautés. L'ONU a aussi continué d'appuyer le rétablissement des services sociaux dans les régions du nord, en apportant notamment son soutien aux

centres de santé, aux services nutritionnels et aux campagnes de vaccination, ainsi que pour la réparation des réseaux de distribution d'eau et la réouverture des écoles.

51. L'ONU a continué d'évaluer les sites du patrimoine historique et culturel de Tombouctou et Gao, en vue de leur remise en état. Des priorités ont été définies pour la sauvegarde des manuscrits anciens de Tombouctou. Les travaux en cours comportent notamment le ravalement annuel de la mosquée de Djingareyber à Tombouctou et une étude architecturale de l'ensemble des sites du mausolée qui ont été détruits. Grâce à l'action de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'ONU a élaboré, à l'intention du personnel militaire, policier et civil, des modules de formation sur les responsabilités et fonctions incombant à ce personnel en matière de protection du patrimoine culturel du Mali. Le Service de la lutte antimines de l'ONU a également coopéré avec les partenaires de l'Organisation pour sécuriser les sites du patrimoine mondial au Mali.

VII. Situation humanitaire

52. Si nombre de Maliens restent déplacés par le conflit, l'augmentation considérable du nombre de retours est encourageante. On estime que 509 000 personnes ont été forcées de quitter leur foyer, en raison du conflit dans le nord du pays, et de chercher refuge dans le centre ou le sud, ou dans les pays voisins. Au 16 septembre, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a indiqué que 171 000 réfugiés maliens avaient trouvé asile dans les pays voisins. Il continue d'affiner ses méthodes d'enregistrement afin de générer des données précises. Au 29 août, la Commission mouvement de populations a estimé qu'il y avait 333 000 personnes déplacées au Mali. La majorité d'entre elles vivent chez des parents ou des amis dans des conditions précaires et dépendent de l'aide humanitaire et de la solidarité des communautés d'accueil, qui connaissaient déjà de grandes difficultés avant le début du conflit. Par ailleurs, de fortes inondations à Bamako à la fin août ont fait au moins 34 morts et de nombreux blessés ou disparus.

53. Pendant la période considérée, les retours spontanés dans le nord du Mali se sont poursuivis. L'Organisation internationale pour les migrations estime qu'à la mi-septembre, environ 137 000 personnes étaient rentrées dans leur région d'origine, autour de Tombouctou et de Gao. Des initiatives visant à collecter des données supplémentaires pour confirmer leur nombre et leurs caractéristiques sont en cours, ce qui permettra de mieux répondre à leurs besoins immédiats et futurs.

54. Les conditions véritablement propices à un retour volontaire des populations déplacées, dans la sécurité et la dignité, restent encore à mettre en place dans les régions du nord. Toutefois, comme on assiste de fait à des retours spontanés, les organisations humanitaires se sont mobilisées pour apporter une aide matérielle de base aux populations vulnérables dans les zones de retour, dans le cadre du plan d'action pour le relèvement rapide (voir par. 50).

55. Des besoins importants restent encore à satisfaire dans tous les domaines. Au moins 3,5 millions de Maliens souffrent d'insécurité alimentaire, dont 1,4 million ont besoin d'une aide immédiate. La situation est particulièrement préoccupante dans le nord du Mali, où, d'après une évaluation d'urgence de la sécurité alimentaire entreprise en août par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et le Programme alimentaire mondial, environ 1,35 million de personnes vivent dans des conditions d'insécurité alimentaire. L'accès des

organismes humanitaires aux régions du nord s'est amélioré, mais il reste limité dans les zones rurales et dans la région de Kidal en raison de l'insécurité. Cette insécurité continue de nuire aux systèmes économiques et aux moyens de subsistance de la population, notamment parce qu'elle restreint l'accès aux denrées alimentaires et aux intrants et cause la destruction du cheptel et la perte d'emplois. Les populations les plus vulnérables recourent pour s'en sortir à des pratiques néfastes, comme la consommation et la vente de semences et d'autres produits, ce qui met encore plus à mal leur capacité à rebondir. La première enquête nutritionnelle menée dans les zones touchées par le conflit depuis 2011 a révélé un état nutritionnel grave dans la région de Gao, où le taux global de malnutrition aiguë chez les enfants de moins de 5 ans était de 13,5 %. On estime qu'au total 660 000 enfants de moins de 5 ans risquent de souffrir de malnutrition, dont 210 000 de malnutrition aiguë sévère. L'ONU continue de s'employer à remédier à ce fléau et à apporter son aide dans les domaines de la santé, de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement.

56. En juillet, le montant prévu dans la procédure d'appel global pour le Mali a été revu à la hausse compte tenu des nouveaux besoins mis en évidence par les organismes humanitaires partenaires après l'intervention militaire au début de 2013. Au 16 septembre, seulement 176 millions de dollars (soit 37 %) avaient été levés sur les 477 millions requis. Il faut mobiliser d'urgence des ressources supplémentaires pour répondre aux besoins fondamentaux de millions de Maliens, dont la survie et la sécurité dépendent de l'aide humanitaire.

VIII. Création de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali

57. Bien que la MINUSMA soit l'une des missions les plus ambitieuses sur le plan logistique jamais entreprises par les Nations Unies, des progrès encourageants ont été réalisés en vue de son établissement durant la période considérée. On s'est efforcé de veiller à ce que les contingents transférés de la Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine (MISMA) à la MINUSMA respectent les normes des Nations Unies applicables au personnel et au matériel, un état-major a été établi à Bamako et la Mission s'est également implantée au niveau régional à Gao, Tombouctou, Kidal et Mopti. Cela étant, d'importantes lacunes restent à combler concernant le personnel et les effectifs militaires et de police autorisés. Le recrutement et le déploiement de personnel civil se poursuit.

A. Déploiement des effectifs civils et militaires et du personnel de police

58. Le 1^{er} juillet, à la suite de la passation des pouvoirs, la MINUSMA, qui s'était jusque-là concentrée sur les fonctions civiles transférées le 25 avril par le Bureau des Nations Unies au Mali, s'est vu confier la responsabilité du personnel militaire et de police déployé au sein de la MISMA. À l'issue d'une cérémonie tenue à Bamako ce jour-là, 6 103 membres du personnel militaire, 20 policiers hors unités constituées et 3 unités de police constituées comprenant 368 officiers ont été transférés et ont commencé à bénéficier du plein appui de la MINUSMA, conformément aux normes des Nations Unies. Une évaluation du matériel

appartenant aux contingents a été effectuée en août et septembre afin de recenser les besoins les plus critiques. Les contingents et les unités de police constituées se sont vu accorder un délai de grâce et ont jusqu'au 31 octobre pour répondre aux normes des Nations Unies applicables au personnel et au matériel appartenant aux contingents.

59. Avant le transfert, la MINUSMA a procédé au contrôle des opérations des contingents pour vérifier qu'ils respectaient pleinement les normes des Nations Unies en matière de droits de l'homme. Elle fera de même avec tous les nouveaux contingents.

60. Au 16 septembre, les effectifs de la MINUSMA comptaient 5 208 hommes, à la suite du retrait d'un bataillon d'infanterie par un pays fournisseur de contingents. La Mission comprend cinq bataillons d'infanterie, déployés dans les principaux secteurs, y compris Tessalit, Aguelhok, Kidal, Gao, Ménaka et Ansongo dans le secteur Est, et Gossi, Douentza, Sévaré, Tombouctou, Goundam et Diabaly dans le secteur Ouest. Une compagnie ivoirienne de transport et une entreprise ghanéenne de construction du génie sont déployées à Bamako. Par ailleurs, un hôpital togolais de niveau II est en place à Sévaré et une compagnie sénégalaise de génie de combat est stationnée à Gao.

61. Pour atteindre le plafond des effectifs autorisés, la MINUSMA a encore besoin de deux bataillons d'infanterie, d'une compagnie du génie de l'air pour s'occuper de la remise en état des pistes d'atterrissage de Tessalit et Kidal, d'une unité de gestion de l'information et d'une compagnie des forces spéciales. Elle a également grand besoin d'hélicoptères militaires de transport et d'attaque. La composante militaire disposera de la pleine capacité opérationnelle nécessaire à l'exécution de toutes les tâches qui lui seront confiées probablement plus tard que prévu, une fois que des moyens logistiques supplémentaires lui auront été attribués.

62. Au 17 septembre, la composante police de la MINUSMA comptait 56 membres de la police hors unités constituées (34 à Bamako et 22 autres dans les régions du nord), cinq unités de police constituées comprenant 743 membres (deux unités à Bamako, une à Tombouctou, une autre à Gao et la dernière à Kidal) et des membres de la Force de police permanente.

63. La Mission a continué de renforcer sa présence civile dans les régions de Bamako, Gao, Tombouctou et Kidal, 287 membres du personnel civil étant déployés sur le terrain au 17 septembre. Les trois bureaux régionaux de Gao, Tombouctou et Kidal ont commencé à mener des activités et à déployer progressivement du personnel civil et des agents en tenue. La composante civile de la Mission s'efforce essentiellement d'appuyer le processus politique, notamment de mener des négociations avec les groupes armés et de préparer le terrain à l'instauration d'un dialogue national ouvert à tous, et elle met l'accent sur les aspects du mandat relatifs aux droits de l'homme, à la protection des civils, à la justice, aux questions pénitentiaires et à la protection des femmes et des enfants tout en s'acquittant des nombreuses fonctions d'appui requises durant la phase de démarrage des opérations de la Mission.

64. En vue de sensibiliser la population malienne au mandat et à la création de la Mission, celle-ci a mené une campagne d'information axée sur la promotion d'élections pacifiques et crédibles et d'un dialogue ouvert à tous et décrivant le transfert des troupes de la MISMA à la MINUSMA. Les responsables de la Mission

se sont longuement entretenus avec les médias locaux, en particulier avec les stations de radio, et ont effectué des visites d'information dans le nord du pays en vue d'instaurer un climat de confiance.

B. Difficultés en matière d'appui

65. Avec le transfert des contingents de la MISMA à la MINUSMA le 1^{er} juillet, les besoins de cette dernière en matière d'appui se sont considérablement accrus, en particulier pour ce qui est de l'équipement de vie et de la logistique (vivres, eau, carburant, etc.). Les conditions difficiles dans lesquelles elle opère, l'éloignement entre les agglomérations et le mauvais état des infrastructures sont des obstacles majeurs à la conduite des opérations dans le nord du Mali et font que la MINUSMA est fortement tributaire des moyens aériens. Par conséquent, la constitution d'un parc d'hélicoptères, le renforcement des services sur les terrains d'aviation, et la remise en état, la réparation et l'entretien des aéroports et des pistes d'atterrissage dans le nord restent des priorités absolues et sont indispensables au déploiement du personnel, du matériel et des infrastructures ainsi qu'au bon fonctionnement et au soutien des composantes civile et militaire et du personnel de police de la Mission.

66. Des contributions d'un montant total de 44 millions de dollars ont été annoncées ou versées au Fonds d'affectation spéciale pour la MISMA, dont 6 millions sont destinés exclusivement au déminage humanitaire. Une cargaison initiale de matériel d'une valeur estimée à 14 millions de dollars a été expédiée au Mali et attribuée aux contingents de l'ancienne MISMA. Un solde de 24 millions de dollars est actuellement disponible pour appuyer ces contingents et servira à fournir du matériel et des services de maintenance supplémentaires. Il a été demandé aux contingents en question de se conformer aux normes des Nations Unies en matière de matériel et de capacités d'ici au 31 octobre 2013. Du matériel et des dons bilatéraux supplémentaires fournis par le Fonds d'affectation spéciale viendront appuyer les efforts faits par les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police pour être mieux à même d'exécuter les activités qui leur sont confiées.

67. Le Fonds d'affectation spéciale pour la paix et la sécurité au Mali a reçu 7 millions de dollars de contributions sans affectation particulière pour la plupart, et devrait bientôt recevoir 4,5 millions de dollars de plus. Ces fonds ont été utilisés pour appuyer le cantonnement de groupes armés à Kidal. Du matériel, notamment des tentes et des générateurs, d'un montant évalué à 700 000 dollars, a été expédié à Kidal pour l'établissement de trois cantonnements. Un projet pilote, dont le coût est estimé à 900 000 dollars, a été lancé sur ces sites pour une période initiale de deux mois. Ce projet vise à répondre aux besoins immédiats d'équipement de vie (vivres, eau et carburant) et à permettre des réparations mineures des infrastructures.

C. Sûreté et sécurité

68. La principale menace qui pèse sur le personnel des Nations Unies vient des groupes armés et de la criminalité. Soixante-quinze agents de sécurité sont actuellement déployés à Bamako, Mopti, Gao, Tombouctou et Kidal pour assurer l'exécution du programme et assurer la sûreté et la sécurité du personnel, des locaux et des biens des Nations Unies dans le pays. L'équipe de sécurité des Nations Unies au Mali évalue régulièrement la sécurité des itinéraires de transport et de certaines

régions géographiques afin de repérer les menaces à la sécurité qui se font jour et d'y faire face. Elle a renforcé la sécurité à l'entrée des installations des Nations Unies et recommandé l'adoption de mesures spéciales de sécurité à domicile et dans les bureaux, y compris l'installation de pièces de sécurité, pour l'ensemble du personnel des Nations Unies. En outre, en application des Normes minimales de sécurité opérationnelle, de l'équipement de protection individuelle, du matériel de sécurité et des véhicules blindés sont nécessaires.

IX. Coordination internationale

69. Le 1^{er} juillet, le Groupe de soutien et de suivi sur la situation au Mali, présidé conjointement par l'Union africaine, la CEDEAO et l'Organisation des Nations Unies, a tenu sa cinquième réunion à Bamako. Les participants se sont félicités de la signature de l'Accord préliminaire et ont souligné qu'il fallait que la communauté internationale continue de soutenir les efforts nationaux de consolidation de la paix. Ils ont également encouragé les autorités à créer des conditions propices à la conduite d'élections crédibles.

70. Mon Représentant spécial se tient en contact permanent avec la communauté diplomatique pour mettre au point des méthodes et messages communs visant à promouvoir la tenue d'élections pacifiques et transparentes. Le 29 juillet, il a présidé une réunion organisée pour discuter du premier tour des élections avec les chefs des missions d'observation envoyées pour l'occasion, notamment celles dépêchées par l'Union africaine, l'Organisation internationale de la Francophonie, la CEDEAO et l'Union européenne. Les participants étaient d'accord sur le fait que le scrutin s'était déroulé conformément aux normes électorales internationalement reconnues.

71. Mon Représentant spécial a commencé à se rendre dans des pays voisins du Mali pour débattre de questions d'intérêt commun et notamment des problèmes de sécurité. Il s'est rendu au Niger le 3 juillet pour participer à la quarante-troisième session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO à Abuja les 17 et 18 juillet avant d'aller en Mauritanie les 4 et 5 août, où il a rencontré le Président Mohamed Ould Abdel Aziz. Il était à Alger et à N'Djamena les 9 et 11 septembre, respectivement.

72. Au niveau opérationnel, la MINUSMA est restée en contact étroit avec les responsables de l'Opération Serval, avec lesquels elle a continué d'échanger des informations. Le Département des opérations de maintien de la paix et le Ministère français de la défense ont signé le 1^{er} juillet un accord technique sur le soutien *in extremis* que l'Opération Serval pourrait être amenée à fournir à la MINUSMA. En outre, des dispositifs de liaison ont été mis en place avec la Mission de formation de l'Union européenne.

X. Observations

73. Le bon déroulement de l'élection présidentielle, y compris dans le nord du pays où la sécurité était précaire, est un succès remarquable pour lequel je félicite les autorités de transition et le peuple malien. Cette élection ne constitue toutefois que la première étape d'un long parcours devant mener au rétablissement de la paix

et de la stabilité au Mali. Elle offre aux Maliens l'occasion d'engager un véritable dialogue national sur les enjeux de leur pays et de s'accorder collectivement sur la marche à suivre pour combattre les causes profondes de la crise. J'engage toutes les parties prenantes maliennes à saisir cette occasion pour amorcer dès que possible un dialogue national ouvert à tous, y compris aux communautés et aux groupes armés du nord du pays, comme le prévoient la feuille de route pour la transition et l'Accord préliminaire à l'élection présidentielle et aux pourparlers inclusifs de paix au Mali.

74. La signature de l'accord préliminaire marquait une étape cruciale dans le processus de transition du pays vers le rétablissement complet de l'ordre constitutionnel et de l'intégrité territoriale. À cet égard, je félicite les parties d'avoir manifesté leur volonté résolue de trouver une solution pacifique à la crise. Je salue l'action menée par le Médiateur de la CEDEAO, en étroite collaboration avec l'Organisation des Nations Unies, l'Union africaine, l'Union européenne et les principaux partenaires bilatéraux du Mali, qui ont joué un rôle capital dans le succès des négociations ayant abouti à la signature de l'accord.

75. Il incombe au premier chef aux signataires de l'accord et aux entités qui y ont adhéré, surtout au Gouvernement et aux groupes armés, d'en assurer la pleine mise en œuvre. L'insécurité qui règne et les tensions qui subsistent dans certaines régions du nord, en particulier à Kidal, demeurent préoccupantes. J'exhorte les parties à l'accord à s'abstenir de tout acte qui risquerait de remettre en question les progrès accomplis jusqu'ici. Je les engage à renoncer à tout acte de provocation et de violence et à œuvrer de concert à la réconciliation nationale. Il est également crucial que la communauté internationale maintienne son appui. À cet égard, je félicite à la fois le Comité de suivi et d'évaluation et la Commission technique mixte de sécurité pour les progrès accomplis jusqu'ici dans l'application des dispositions de l'accord de cessez-le-feu, notamment la création de sites de cantonnement et la libération de certains prisonniers à titre de mesure de confiance.

76. Il sera aussi extrêmement important d'obtenir un véritable consensus politique sur l'organisation des élections parlementaires et locales à venir, et j'invite instamment les autorités et les partis politiques à considérer ce point comme une priorité. À cet égard, j'appelle les autorités à régler les problèmes techniques qui subsistent, en consultation avec toutes les parties, afin de permettre la tenue de ces élections au plus tôt.

77. Le lancement des activités de la Commission Dialogue et réconciliation témoigne de la ferme volonté des autorités maliennes de commencer à s'attaquer aux origines de la crise. J'engage les pouvoirs publics à poursuivre leur réflexion sur le mandat et la composition de cette commission pour faire en sorte que toutes les communautés soutiennent pleinement ses travaux. La communauté internationale doit maintenir et intensifier son appui aux efforts de dialogue et de réconciliation déployés par le peuple malien.

78. Le déploiement de l'administration locale, des forces de défense et de sécurité maliennes et de la MINUSMA, ainsi que la présence des forces françaises ont nettement amélioré la sécurité dans les grandes villes du nord. Cependant, l'insécurité, notamment les affrontements entre les groupes touaregs et arabes et le maintien de la présence de groupes armés, demeure un motif de grave préoccupation. Bien que les groupes armés disposent de moyens opérationnels moins importants, la découverte les 27 et 29 juillet d'engins explosifs artisanaux

près d'Aguelhok a montré que ces groupes représentent toujours une sérieuse menace. J'engage donc les autorités maliennes et leurs partenaires à demeurer vigilants. J'engage également les partenaires internationaux à accroître leur soutien aux forces maliennes afin de rendre le pays mieux à même de prendre les devants dans la lutte contre la menace permanente que constituent les groupes extrémistes armés.

79. Je tiens à saluer les forces françaises pour leur précieuse contribution aux principales opérations de combat menées contre ces groupes armés au début de 2013. Leur rôle, notamment l'appui fourni aux forces maliennes, demeure crucial. Il importe que les acquis soient consolidés à mesure que les forces françaises se retireront et que la MINUSMA prendra la relève. À cet égard, il sera essentiel de remédier aux carences de la Mission concernant les capacités militaires et de la police. Je sollicite à nouveau l'assistance de tous les États Membres car il manque encore à la Mission des éléments habilitants clefs, notamment des hélicoptères, ainsi que leur soutien pour aider les contingents de la MINUSMA à se mettre en conformité avec les normes établies par l'ONU d'ici à la fin d'octobre 2013.

80. Il est essentiel que le Gouvernement accélère le déploiement de son administration dans le nord afin d'améliorer l'offre de services de base et le soutien aux initiatives de dialogue intercommunautaire et au sein même des communautés. À cet égard, il importe que les autorités rétablissent sans tarder l'état de droit et la justice dans cette région, ce qui facilitera le retour des réfugiés et des déplacés ainsi que leur réintégration dans leurs communautés une fois éliminée la peur de représailles et favorisera la cohésion sociale et le respect des droits de l'homme.

81. L'amélioration de la situation dans le nord ne doit pas faire oublier que la crise a touché tous les Maliens, y compris ceux qui vivent dans le sud du pays. Plus de 800 000 personnes y sont en proie à une crise alimentaire qu'il est urgent d'enrayer. J'en appelle à la solidarité de la communauté internationale pour alléger les souffrances des populations touchées.

82. L'incapacité des autorités nationales à remédier efficacement à la crise humanitaire chronique vient rappeler une fois encore les problèmes systémiques qui ont affaibli l'État et les pouvoirs publics maliens ces dernières années. Les enjeux sont considérables et la population a hâte de recueillir les dividendes de la paix. Alors que la communauté internationale attend l'heureuse issue du processus électoral, j'invite le Président Keita et son gouvernement à s'attaquer, à titre prioritaire, aux problèmes de gouvernance qu'il est essentiel de régler pour rétablir le fonctionnement efficace de l'État. Il lui faudra notamment entreprendre une réforme des institutions et du secteur de la sécurité, engager un dialogue national et promouvoir la réconciliation et la justice. Il est tout aussi important de lutter contre la corruption et la criminalité organisée et de renforcer les mécanismes de responsabilisation. Ces mesures encourageront les donateurs à verser les contributions qu'ils ont annoncées lors de la conférence tenue à cet effet en mai, à Bruxelles, et dont le pays a un besoin urgent pour lancer les programmes de relèvement et de développement. À court terme, le démarrage des activités de relèvement rapide est également indispensable pour que les Maliens bénéficient des avantages tangibles de la paix.

83. À mesure que le pays va de l'avant, les parties prenantes maliennes et la communauté internationale devront réévaluer leur relation afin de s'attaquer aux difficultés qui ont alimenté la crise. J'engage les partenaires internationaux à

instituer une « nouvelle donne » en consultation avec les autorités maliennes en vue d'assurer l'application du principe de responsabilité dans le respect de la souveraineté nationale.

84. Le Sahel est aux prises avec de nombreux problèmes. Tout en mettant l'accent sur la stabilisation du Mali, nous devons demeurer conscients de la vulnérabilité des pays voisins. La stabilisation de la région passe impérativement par des efforts nationaux, régionaux et internationaux concertés. À cet égard, j'engage une nouvelle fois les acteurs nationaux, régionaux et internationaux à appuyer la mise en œuvre de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel.

85. En conclusion, je félicite les autorités et le peuple maliens d'avoir manifesté leur volonté résolue de rétablir l'ordre constitutionnel et la cohésion nationale. Je tiens à remercier mon Représentant spécial, M. Albert Gerard Koenders, pour sa direction éclairée et pour le soutien qu'il n'a cessé d'apporter aux Maliens en cette période cruciale. Je tiens aussi à remercier les partenaires bilatéraux, les organisations régionales et multilatérales, en particulier l'Union africaine, la CEDEAO et l'Union européenne, l'Organisation internationale de la Francophonie, l'équipe de pays des Nations Unies et les organisations non gouvernementales pour leur action en faveur du peuple malien.
